

TROP, C'EST TROP!

Les agents ne sont pas des pions et encore moins les variables d'ajustement de l'appétit du ministère de l'Intérieur et des Préfets.

Ils exigent d'être respectés individuellement et collectivement !

LETTRE OUVERTE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement,

Le comité technique central des Directions départementales interministérielles (DDI) du 15 novembre est probablement le dernier de la mandature des représentants du personnel.

Le contexte dans lequel ce dernier est organisé est pour le moins inacceptable !

Ainsi, dans le prolongement des désastreuses circulaires du 24 juillet 2018 portant notamment sur l'organisation territoriale des services publics, des austéritaires projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale 2019, la deuxième réunion du comité interministériel de la transformation publique en date du 29 octobre 2018 a bel et bien confirmé l'objectif gouvernemental de dynamitage des politiques publiques, des services et des agents publics, des trois versants constitutifs de la Fonction publique.

La politique gouvernementale à l'œuvre consiste à organiser la poursuite, l'aggravation et la généralisation des politiques d'austérité, la dépossession par différents moyens (abandons, privatisations, délégations, transferts) de la puissance publique de toute une série de politiques publiques, la suppression, à minima, de 120 000 emplois.

C'est aussi la rétraction et la destruction du maillage territorial avec de nouveaux regroupements et de nouvelles fermetures de services et d'administrations.

C'est une entreprise de démolition sociale sans précédent avec l'introduction du jour de carence, une hausse conséquente de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) mal compensée, le gel de

la valeur du point d'indice, une nouvelle montée en puissance de la rémunération au mérite, une précarité toujours plus grande du travail avec un recours accru aux agents non-titulaires, la casse des régimes de retraite général et spéciaux.

C'est à l'évidence la casse du statut général des fonctionnaires qui est à l'ordre du jour !

C'est aussi une atteinte grave à la démocratie sociale avec, à l'image des ordonnances Travail, la remise en cause des CHSCT.

Permettez-nous d'observer sans la moindre ironie que c'est pourtant sous cette mandature que le CHSCTC des DDI, avec votre aval, a été créé. Comprenez qui pourra ?!

C'est aussi le dépeçage du rôle et des compétences des Commissions administratives paritaires (CAP) et des Commissions consultatives paritaires (CCP) !

Ces évolutions sont totalement contraires à l'article 9 du statut général qui stipule un droit aux agents à participer par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leurs carrières.

D'autres choix et un autre avenir s'imposent !

Plutôt que de la détruire, il relève de votre responsabilité de renforcer la démocratie sociale.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Depuis plusieurs décennies, celles et ceux qui gouvernent ont toujours tenté de « justifier » les politiques « austéritaires », la multiplication des allègements, des exonérations, des crédits d'impôts et des cotisations sociales aux actionnaires et aux classes sociales les plus fortunées, la casse des politiques publiques, des services et de l'emploi publics, en indiquant que c'était, c'est et ce serait une des conditions de la sortie de la crise qui frappe la société française.

Quel cuisant constat d'échec !

La société française, c'est un taux de chômage qui n'a cessé de progresser et qui est aujourd'hui au plus haut avec près de 6 millions de personnes privées d'emploi, c'est un énorme taux de pauvreté qui frappe plus de 9 millions de personnes, c'est l'explosion de la précarité et des inégalités au et hors du travail.

Pour la CGT, d'autres choix s'imposent dans toute la Fonction publique, au sein des DDI comme ailleurs.

Loin de renoncer, notre organisation syndicale réitère ses demandes :

- ☞ Le retrait des circulaires du Premier ministre en date du 24 juillet 2018;
- ☞ La communication officielle aux organisations syndicales des propositions et des préconisations des préfets au sujet de l'organisation territoriale des services publics;
- ☞ La saisine des comités techniques et des comités d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, dans leurs dimensions territoriales, centrales, directionnelles, ministérielles et interministérielles avant que des décisions soient prises;

☞ L'arrêt de différentes réformes d'ores et déjà initiées à l'image, pour ne donner ici que quelques exemples, de la création d'une agence nationale du sport, de l'évolution des missions du pôle 3 E des DIRECCTE et plus particulièrement celle relative au développement économique;

☞ L'organisation d'un débat contradictoire dans l'objectif de prendre en compte les propositions et les revendications portées par les organisations syndicales, représentantes des personnels, quant au développement des missions mises en œuvre dans les DDT-M, les DDCE, les DDPP et les DDCEPP.

La CGT réitère également sa demande d'ouverture d'un processus de discussions et de négociations portant notamment sur les points suivants :

- ☞ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, la titularisation des agents non-titulaires, l'élaboration d'un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires. Une fois de plus, la CGT attire votre attention sur le fait que d'innombrables DDI ne disposent plus des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions qui leur sont dévolues. 42977 agents travaillaient dans les DDI à la date de leur création en 2010. Ils ne sont plus aujourd'hui que 28475 soit plus de 14500 suppressions de postes soit une amputation de près de 34 % des effectifs !
- ☞ L'arrêt des regroupements et/ou de fermetures de services. La reconstruction d'un véritable maillage territorial avec des services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire, y compris aux échelons départementaux et infra-départementaux.
- ☞ Le respect et le renforcement du statut général des fonctionnaires. Le maintien et l'amélioration des statuts particuliers adossés aux missions exercées, le rétablissement des règles de gestion nationale.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

A lors que la CGT n'a cessé de vous interroger au sujet du regroupement des programmes 333 et 307, c'est par voie de presse que cette information a été divulguée !

Comme vous le savez, la CGT est opposée à une gestion des DDI par le ministère de l'Intérieur. Alors que vous n'avez cessé de nous vanter les mérites de l'interministérialité et que la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la DSAF a fait montre de grandes compétences en la matière, voilà qu'en lâchant en rase campagne le BOP 333, Matignon semble vouloir satisfaire une vieille revendication du ministère de l'Intérieur et des préfets.

Pour la CGT, il demeure nécessaire que les ministères porteurs des missions en assurent directement la mise en œuvre au moyen, notamment, de services déconcentrés et de personnels, sur lesquels ils exercent leur autorité.

C'est pourquoi la CGT demande un nouvel arbitrage et l'abandon du regroupement des programmes 333 et 307. Là encore, la CGT ne peut que s'étonner de l'absence de communication d'une étude d'impact.

En effet, il semble qu'il ne s'agit pas seulement de regrouper des crédits de fonctionnement mais aussi de basculer la masse salariale de près de 2000 agents de l'interministériel vers le ministère de l'intérieur ! Les agents concernés ont droit au respect et à ne pas être traités comme des dossiers que l'on se repasse d'un service à l'autre !

La CGT s'étonne aussi de l'absence de saisine des CT et CHSCT compétents.

Dans l'immédiat et dans l'attente d'un nouvel arbitrage, la CGT exige :

- ☞ La mise en œuvre d'un groupe de travail permanent et transversal aux différents CT et CHSCT concernés ;
- ☞ La mise en débat d'une cartographie des services impactés et des personnels concernés ;
- ☞ Une première communication sur les droits et garanties envisagés pour les personnels qu'il s'agisse du maintien des rémunérations, des régimes indemnitaires, des déroulements et des promotions de carrière, de l'absence de mobilité forcée, de l'articulation possible d'un droit au départ sur la seule base du volontariat avec un droit au retour, du droit à la formation professionnelle, du droit à la protection sociale complémentaire, etc.
- ☞ La mise en débat des conséquences de la réforme sur les emplois des membres de l'encadrement.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vous le comprenez, la CGT ne siègera pas aujourd'hui au comité technique central des Directions Départementales Interministérielles. La CGT est et reste disponible pour participer à un processus de discussions et de négociations afin que les propositions et les revendications des personnels soient entendues. ■